

**PROCES-VERBAL**  
**DU COMITE DE PILOTAGE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**  
*Adopté en COPIL du 05/11/2024*

*Séance tenue en présentiel*

Etaient invité.e.s :

**MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE**

Christian RINAUDO, Xavier HUETZ DE LEMPS, Lionel GOURICHON (arrivée à 13h45), Sandra PEREZ, Edith GALY, Quentin MEGRET, Gilles FRIGOLI, Jean-Christophe MARTIN.

**Avaient donné procuration**

Jacques ARASZKIEWIEZ et Sandra ZANELLA à Xavier HUETZ DE LEMPS, Marie LESCLINGAND à Gilles FRIGOLI, Jennifer BASTART à Edith GALY, Franck BRILLET et Isabella FERONI à Christian RINAUDO.

**AUTRES MEMBRES PRESENTS sans droit de vote**

Myrina MEUNIER.

**MEMBRES EXCUSES ou ABSENTS**

Barbara MEAZZI, Véronique MAGRI, Dennis FOX, Emmanuel TRIC, Christophe CHARLIER, Céline BARRIOL, Yannick RUMPALA, Jules LEPOUTRE, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Patrizia LAUDATI, Raphaël ZORY, Nassima KIRECHE.

**INVITES**

Natacha DUPUIS (Responsable financière campus Carlone), Monique VERRIERE (secrétaire de séance).

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du procès-verbal du 02/07/2024**
- 2/ Présentation du budget de la composante ODYSSEE**
- 3/ Changement de direction adjointe**
- 4/ Informations et questions diverses**

M. Christian RINAUDO ouvre la séance à 13 heures 30.

En préambule, il convient de la difficulté à proposer des dates de séances COSP et COPIL qui satisfassent l'ensemble des membres surtout en cette période de rentrée. Heureusement, de nombreux collègues empêchés transmettent leur procuration. Dès que l'ordre du jour le permet, l'EUR privilégie des séances communes à ses deux conseils.

**1. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024**

Le procès-verbal du COPIL du 02/07/2024 est adopté à l'UNANIMITÉ

**2. Présentation du budget de la composante**

M. Christian RINAUDO laisse la parole à Mme Myrina MEUNIER et Mme Natacha DUPUIS pour présenter ce point. Les éléments d'informations sont diffusés en séance. Il s'agit de rendre compte de la situation budgétaire de la composante EUR ODYSSEE à la mi-septembre et de discuter de l'utilisation du reliquat mis en évidence.

**• Récapitulatif des différents postes (nature) et montants constituant le budget de la composante**

Nature	Recettes initiales 2024 (en euros)	Recettes actualisées au 16/09/2024 (en euros)	Droit ouvert aux dépenses initial 2024 (en euros)	Droit ouvert aux dépenses actualisé au 16/09/2024 (en euros)
Formation en contrat d'apprentissage	488.012	493.482	289.614	286.950
Appel de fonds des mesures d'accompagnement	55.000	110.000	55.000	55.000
Diplômes d'établissement	2.700	34.713	756	756
Droits différenciés	0	0	0	0
Formation continue	14.620	14.620	14.620	14.620
Taxe d'apprentissage	4.000	4.000	4.000	4.000
Demandes complémentaires	0	0	10.000	10.000
<b>TOTAL</b>	<b>564.332</b>	<b>656.815</b>	<b>373.990</b>	<b>371.326</b>

(1)

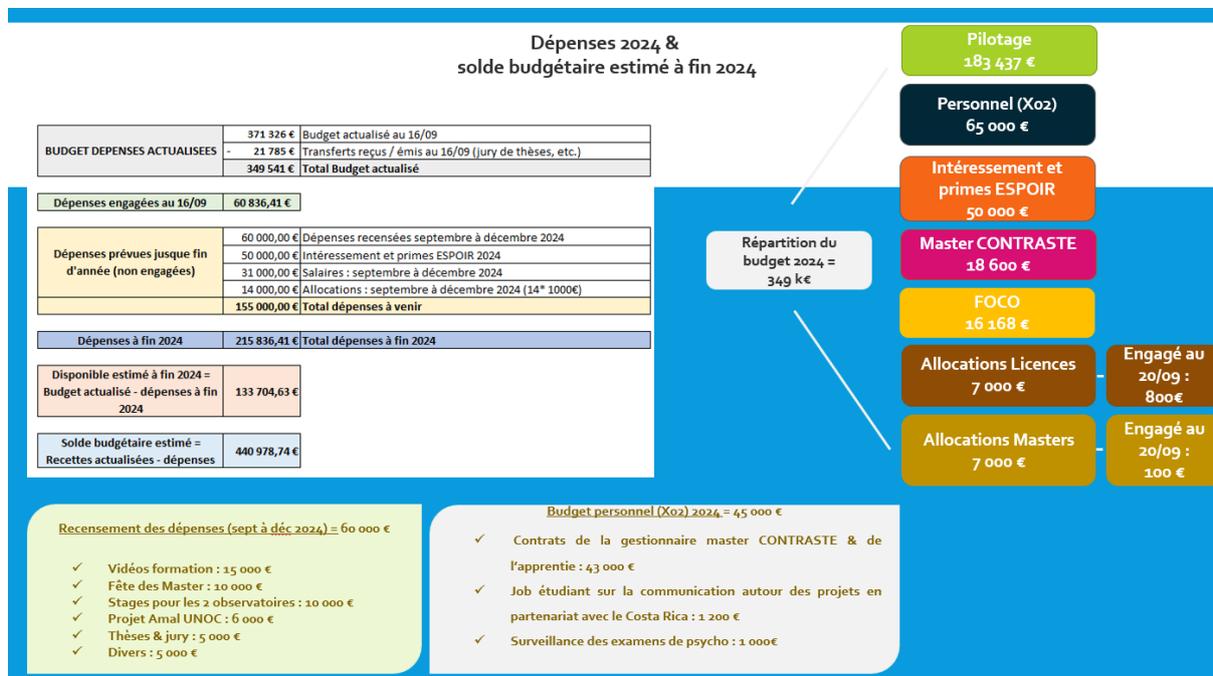
(1) Le droit ouvert aux dépenses correspond aux recettes moins les différents coûts (directs et supports) prélevés par l'établissement.

On constate une augmentation des recettes par rapport à l'estimation de début d'année grâce, notamment, à l'augmentation du nombre d'alternants, l'ouverture du DU PAD qui n'était pas prévue et la régularisation des appels de fonds CFA.

Il faut savoir que l'ouverture de dépenses supplémentaires ne se fait pas automatiquement, la composante devant en faire la demande formelle. Par exemple, l'EUR pourrait disposer d'une recette liée aux droits différenciés, mais l'équipe de direction, conformément à la décision prise en COPIL dès 2020, a décidé de ne pas appliquer et de ne pas bénéficier de ces droits.



• **Dépenses 2024 et solde budgétaire estimé à fin 2024**



Mesdames Myrina MEUNIER et Natacha DUPUIS présentent ensuite l'état des dépenses engagées et estimées de la composante (cf. tableau ci-dessus). En fin d'année, le solde restant s'élèverait, en l'état, à 133.704,63 euros.

Mme Myrina MEUNIER et M. Christian RINAUDO sollicitent les membres du COPIL sur les dépenses qui pourraient être engagées grâce à ce reliquat, tout en précisant qu'elles devront l'être avant la fin décembre (= bon de commande émis).

En lien avec l'UNOC, M. Jean-Christophe MARTIN fait part d'un projet de l'IDPD avec le MAMAC et la Villa ARSON. De même, M. Lionel GOURICHON mentionne un projet OCEAN, Sociétés Humaines en démarrage au CEPAM. Mme Sandra PEREZ demande si les frais des doctorants pourraient être pris en charge pour des missions de terrain. Mme Myrina MEUNIER rappelle que l'AAP *Appui à la formation doctorale* est spécifiquement dédié à ce type de demande. Mme Edith GALY fait remarquer que les salles informatiques sont sous-équipées en ordinateurs et elle suggère l'acquisition d'un équipement type chariot mobile avec ordinateurs.

M. Christian RINAUDO et Mme Myrina MEUNIER prennent note de ces suggestions et exposent d'autres possibilités, dont notamment :

- Le financement d'un second contrat post doctoral d'un an. L'enveloppe n'étant pas pluriannuelle à la différence de l>IDEX (soit 60.000 euros), la mise en place de ce type de financement nécessite l'accord de la gouvernance dont la réponse est imminemment attendue.



Un peu plus tard au cours de la séance, Mme Myrina MEUNIER informe le COPIL de la réponse positive du service Budget.

Compte tenu de l'importance de la somme à engager, l'approbation des membres du COPIL est demandée.

**Le financement d'un deuxième contrat post doctoral sur l'enveloppe « Composante » est adopté à l'UNANIMITE**

*Sous réserve que :*

- ✓ la candidature soit retenue et classée,
- ✓ le.a lauréat.e soit sur le même niveau de rémunération que le contrat post doctoral financé par l'IDEX.

**Autres propositions :**

- Réflexion avec le campus pour l'amélioration de ses conditions d'utilisation et de travail.
- Les salles étant maintenant relativement bien équipées, un nouveau co-financement pour la réfection d'un deuxième amphithéâtre pourrait être examiné. Cependant, compte tenu des montants à engager, il sera nécessaire de passer par des appels d'offres et cela semble difficilement envisageable avant la fin de l'année.
- Des actions liées à la réfection et amélioration du parvis (garage à vélos, ...).

In fine, le reliquat non utilisé rentrera dans le fonds de roulement de l'établissement.

Mme Myrina MEUNIER indique que nous avons jusqu'au prochain COSP-COPIL prévu le 5 novembre pour valider une demande individuelle.

**3. Changement de direction adjointe**

M. Christian RINAUDO rappelle l'annonce faite par les membres de l'équipe actuelle de direction de l'EUR ODYSSEE de ne pas se réengager dans des fonctions de responsabilité. Lors d'une assemblée générale d'information sur les élections à venir, M. Julien ANDRIEU a affirmé son intention de conduire une liste.

M. Christian RINAUDO rappelle le rôle joué par M. Julien ANDRIEU dans la construction initiale de l'EUR. Parce qu'aucune autre liste n'est en préparation et pour faciliter un éventuel tuilage, il a semblé important à l'équipe de direction de lui proposer d'occuper à nouveau le poste de directeur adjoint jusqu'à la prochaine mandature.

Un avis formel est demandé aux membres du COPIL sur cette nomination.

**La proposition de nommer directeur adjoint M. Julien ANDRIEU de l'EUR ODYSSEE est validée à l'UNANIMITE**

#### 4. Informations et questions diverses

- **Retour campagne de postes - PRAG**

M. Gilles FRIGOLI indique que la demande de PRAG formulée lors de la dernière campagne de postes n'a pas été retenue pour des raisons budgétaires, ce qui tend à remettre en question l'investissement des enseignants du département de sociologie-démographie dans le CPES. M. Christian RINAUDO suppose que la gouvernance attend d'avoir un bilan complet du dispositif pour décider de sa pérennisation. Il propose de prendre rendez-vous auprès de la VP RH pour en discuter.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Christian RINAUDO remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 14 heures 40.

Université Côte d'Azur  
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE  
Sciences de la Société et de l'Environnement  
Directeur  
Christian RINAUDO

